



**A 2026\_238**  
**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**A Monsieur Francis GUILBAUD, conseiller municipal**

**Le Maire de la commune de TORSAC,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Francis GUILBAUD, conseiller municipal

**ARRETE**

Article 1er : **Délégation est donnée à Monsieur Francis GUILBAUD, conseiller municipal**, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Urbanisme (PLUi ...)
- Environnement / développement durable / transition écologique
- Patrimoine, en partenariat avec Monsieur René GEOFFROY, 2ème adjoint au maire

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Monsieur Francis GUILBAUD des pièces devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

Article 2 : Le Maire de la commune de TORSAC est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Mairie,
- Transmis à Monsieur le Préfet de la Charente,
- Transmis à Monsieur l'Inspecteur principal des finances publiques de la collectivité,
- Notifié à l'intéressé le.....**14 AVR. 2026**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication le ....**14 AVR. 2026**..

Fait à TORSAC, le 8 avril 2026

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Francis GUILBAUD

Le Maire,  
Thierry PERONNAUD

